



COMMERCE DE GROS  
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI**

**VOTRE NEWSLETTER  
POUR L'EMPLOI  
ET LA FORMATION**

Suivez-nous :



**À LA UNE**

**JANVIER 2016**

## NOUVEAUTÉS POUR VOS CONTRIBUTIONS 2016

### Formation professionnelle - CIF - Taxe d'apprentissage

#### DECLARATION ET VERSEMENT A EFFECTUER AU PLUS TARD LE 29 FEVRIER 2016

La loi du 5 mars 2014 a modifié les règles de la participation des entreprises au financement de la formation professionnelle continue. **Pour simplifier vos démarches, Intergros vous propose des conseils et aussi de nouveaux outils en ligne.**

**EN SAVOIR +**

## UNE COLLECTE UNIQUE



Cette année, vous n'avez qu'une seule démarche à effectuer pour toutes vos contributions : formation professionnelle, CIF et taxe d'apprentissage.

### PRINCIPALES NOUVEAUTÉS :

**L'instauration d'une contribution unique de 1%, sans aucune déduction possible.**

Vous souhaitez connaître la répartition de cette nouvelle contribution unique ? [Retrouvez le tableau de ventilation ICI.](#)

**Vous avez franchi pour la 1ère fois le seuil des 10 salariés en 2011 ou au cours des années suivantes ?**

[Vérifiez le taux de contribution qui s'applique à votre entreprise ICI](#)

- Le taux augmente toujours progressivement mais sur une période réduite à 5 ans
- Le seuil des 20 salariés n'existe plus

### Versement du 1% CIF-CDD

La contribution 1% CIF-CDD est désormais obligatoirement versée à Intergros. Si le FONGECIF n'est plus collecteur, il conserve néanmoins son rôle de financeur et de conseil.

### Taxe d'apprentissage

Depuis le 1er janvier 2016 Intergros est désormais le seul collecteur national de taxe d'apprentissage habilité pour le secteur du commerce de gros et international.

**EN SAVOIR +**

## SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

## AGENDA

### 31 JANVIER 2016

N'oubliez pas la date limite pour renseigner votre DADS (effectif et masse salariale de votre entreprise). Profitez-en aussi pour effectuer la déclaration de vos contributions, vous gagnerez du temps !

**EN SAVOIR +**

## MODE D'EMPLOI



## SPÉCIAL CONTRIBUTIONS

Un numéro unique pour obtenir des réponses à toutes vos questions

**0 809 102 112** Service gratuit \* prix appel

**INTERGROS, COLLECTEUR DE LA TAXE  
D'APPRENTISSAGE**

**CONTACT**



**Intergros devient OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage)** et conforte son statut d'expert en matière de taxe d'apprentissage dont il assurait la collecte pour le compte de la CGI depuis plusieurs années. C'est pourquoi, vous

effectuez désormais votre versement à l'ordre d'Intergros.



Accédez à **monEspace**, votre espace sécurisé pour effectuer et suivre toutes vos demandes et contacter directement votre interlocuteur.

Partenaire de confiance, Intergros garantit que les versements aux écoles seront bien effectués selon vos instructions.

Par ailleurs, Intergros poursuivra l'action menée par les professionnels du commerce de gros et international pour rénover les diplômes phares, renforcer l'attractivité des métiers et développer les partenariats avec les établissements porteurs des formations du secteur.

EN SAVOIR +

## INTERGROS SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES



Pour faciliter vos démarches, Intergros vous propose de nouveaux outils pour déclarer ET payer en ligne sur 'monEspace'.

Retrouvez dans 'monEspace' :

- Une nouvelle interface de saisie simplifiée et plus ergonomique
- Un calcul automatisé pour gagner du temps
- Un espace sécurisé, sans inscription préalable

Effectuez dès maintenant votre déclaration en ligne en utilisant les données renseignées sur la DADS à produire pour le 31 janvier 2016 et ne réglez qu'à l'échéance le 29 février 2016. Et bénéficiez d'un paiement sécurisé par un code secret adressé sur votre téléphone mobile.

EN SAVOIR +

**E-SOLUTIONS**

Intergros | Pro RH | Formations clés en main | Formations négociées | mon Espace | VAE | Apprentissage

INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60087 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Rédaction : Cabinet Boumendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.